

Edito

Au terme de ce « marathon » budgétaire, ayant participé à plus d'une douzaine de réunions Finances au plan local, communautaire et départemental il ressort une tendance lourde d'incertitudes sur les délais d'accès aux financements octroyés par l'Etat, la Région, le Département, l'Europe...

Or, il serait vain de nier que les mécanismes financiers ont subi ces dernières années un net ralentissement. Une opération qui était conduite, il y a 10 ans, en 1 an s'échelonne aujourd'hui au mieux sur 2 exercices.

Quand on connaît l'importance primordiale du financement public dans le tissu économique local, il est impératif de le ré accélérer, sans attendre la fin des restrictions sanitaires, il en va du devenir de l'emploi à tous les échelons.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni ce vendredi 9 avril 2021, au foyer rural.

- Il a été obligé de revoter le Compte Administratif 2020 de la commune, suite à un « loupé » collectif de la DGFIP.

- Pour faire face à la recrudescence des activités des sports de pleine nature, le Conseil a calibré ses besoins en recrutements estivaux (2 mois pour la Via et 1,5 mois pour le Tapoul). Il a jugé nécessaire de renforcer l'agent communal pendant 1 mois pour faciliter le débroussaillage pendant la campagne de goudronnage. Les crédits seront ouverts en 2021 dans les différents budgets concernés.

- Après avoir échangé sur la réforme fiscale (cf. N°11), le Conseil a voté les taux des taxes directes locales pour 2021 :

- ▶ T F P B locale = 34,84 %

- ▶ T F P N B = 135,54 %

- Suite à l'arrêté des comptes 2020, le Conseil a décidé de l'affectation des résultats de fonctionnement.

- ▶ L'excédent 2020 du Budget Principal (45 485,61 €) a été affecté à la section investissement du budget principal.

- ▶ L'excédent Tapoul (2 615,13 €) à la section investissement du budget Tapoul.

- ▶ Celui de la Via Ferrata (4 193,08 €) a été réparti entre les sections Fonctionnement pour (2 193,08 €) et Investissement (2 000 €).

- Avant de procéder aux votes des budgets, le Conseil a repris l'ensemble des projets d'équipement inscrits dans chaque budget :

- Dans les budgets du Tapoul et Via Ferrata sont prévus en 2021, des achats complémentaires de matériel Via Ferrata, des barrières pour mieux organiser le stationnement sur la place, 2 TPE pour les paiements CB...

Les 2 budgets votés à l'unanimité ont été établis sur la base d'un modèle de référence d'une affluence modérée en juillet et août.

Le budget Tapoul 2021 s'élève à :

22 649,22 € en Fonctionnement

7 789,20 € en Investissement

Le budget Via Ferrata 2021 à :

11 943,08 € en Fonctionnement

4 191,69 € en Investissement



Sécurité avant tout

Le 22 mars dernier, nous avons reçu des représentants du Pôle Infrastructures Départementales en charge des politiques routières. Nous avons visité et pris le temps pour examiner tous les lieux qui nous préoccupaient en terme de sécurité routière.

Il en ressort que le carrefour du Prat Nouvel et les 2 de Carnac avec la D907 relevant du Département seront prochainement équipés de Stop.

Le carrefour du chemin des murailles avec la D907, même avec l'implantation prochaine d'un miroir, présente une visibilité trop restreinte. La PID préconisait l'abattage des 3 platanes de gauche ainsi que celui de droite, le Conseil n'a retenu qu'un platane de chaque côté.

La dangerosité du tournant sur la D119 à la hauteur de l'entrée sur la Via Ferrata a mis en évidence les signes de dangerosité du rocher (failles horizontales et verticales profondes) qui fera l'objet d'un signallement auprès de la PID.

Très prochainement 3 miroirs seront posés aux 3 intersections suivantes : D907 et D119, Chemin des Murailles et D907, Roussels et D 907.

Le Conseil Municipal (suite)

→ Dans le budget principal 2 grandes opérations sont programmées, la création d'un accès au temple pour **Personne à Mobilité Réduite** (le financement étant bouclé avec la participation de l'Etat et de la Région), et l'extension du garage municipal qui comprend aussi l'aménagement de boxes de stockage sur le serre (l'instruction de son financement a été déposé auprès de l'Etat et suite à la réactivation des contrats territoriaux, il en sera de même auprès du Département).

Il est aussi prévu :

- L'achat d'une mini pelle en copropriété avec la commune de Bassurels.
- L'achat du matériel de goudronnage avec 5 autres communes
- Une réserve pour les prises fibre optique
- Une subvention pour les investissements des associations de la commune
- Une enveloppe pour l'éclairage public
- L'achat de panneaux de signalisation routière
- Des travaux de voirie
- La réfection du chemin de Montcamp
- Les travaux de transformation de l'école en logement
- L'Aménagement de la parcelle rachetée à la Com Com Gorges Causses Cévennes
- L'équipement du Foyer rural
- L'aménagement du chemin menant de la cour de l'école au carrefour du temple
- La réalisation d'aménagements de fleurissement et de verdissement.

Le budget Principal 2021 de la Commune voté à l'unanimité s'élève à :

171 575 € en Fonctionnement

250 180, 85 € en Investissement

- Le Conseil a délibéré sur les modalités de remboursement des frais de fonctionnement dans le cadre du transfert de la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020 par la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.

Eclairage Public

Le 31 Mars, nous avons reçu M ROL responsable du service éclairage public au SDEE.

Nous l'avons sollicité pour une étude concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit. Cette étude fera l'objet d'une présentation aux habitants, dès que les consignes sanitaires le permettront.

D'autre part, dans le cadre de l'accès PMR au temple et de l'aménagement du chemin piétonnier, nous avons demandé la création d'un lampadaire qui sera installé sur le pylône EDF existant.

Enfin, le lampadaire situé à l'angle de la place sera déplacé d'une vingtaine de mètres pour éclairer les 2 escaliers menant à la route.



Elections prévues en Juin 2021

Nous avons été saisis en pleine séance du Conseil par un mail provenant de la Préfecture de Lozère portant sur UNE CONSULTATION NATIONALE SUR LES ELECTIONS. L'objectif étant que chaque Conseil se positionne par un **OUI** ou **NON** sur les conditions sanitaires préconisées par le comité scientifique pour tenir les deux scrutins prévus en juin prochain.

Après avoir interrompu ses travaux, et pris connaissance des préconisations sanitaires édictées par le comité scientifique, le Conseil a donné **une réponse négative** à la tenue des élections au mois de juin 2021. Nous avons estimé que les mesures édictées pour les opérations de vote ainsi que pour les dépouillements étaient trop contraignantes et anxiogènes tant pour les électeurs que pour les membres des bureaux de vote.

- **Prochain Conseil Municipal mai ou juin**, selon les décisions qui seront prises sur les élections.